RTE IDF NORMANDIE SERVICE CONCERTATION
AUTORISATION 10072
92089 LA DEFENSE CEDEX

PRIO

20 g
Valable jusqu'au
06/02/2023

Le réseau de transport d'électricité

Sur la partie maritime

La détermination du fuseau d'implantation de la liaison sous-marine en mer conjugue faisabilité technique, moindre impact environnemental et acceptabilité économique. Une première caractérisation des enjeux marins connus a été réalisée en prenant en compte notamment les grandes zones environnementales protégées, les zones de dragage, les corridors de navigation, les zones de mouillage, les infrastructures ou obstacles existants.

Aire d'étude validée du raccordement

RTE réalise le raccordement du parc éolien en mer Centre-Manche 2 dans le but d'en acheminer l'électricité produite vers le réseau de transport d'électricité.

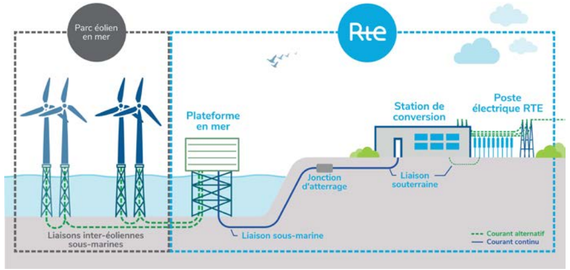

Pour retrouver toute l'actualité de ce projet,
rendez-vous sur **www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parc-eolien-mer-centre-manche-2**

Le réseau de transport d'électricité

RTE Siège régional IDF Normandie
CS 50138
Immeuble Palatin III
3, 5 Cours du Triangle
92036 LA DÉFENSE CEDEX

Suivez-nous sur
@RTE_IDFN

Le réseau de transport d'électricité

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER CENTRE-MANCHE 2

Donnez votre avis, du 28 novembre au 23 décembre 2022, sur les fuseaux et emplacements proposés pour les futures installations du raccordement électrique

Participez à cette concertation !
Une plateforme de contribution est mise à votre disposition.

Scannez le QRCODE pour publier vos avis.

Jusqu'au 23 décembre 2022, vous pouvez formuler vos observations, avis, questions en ligne ou par voie postale à l'adresse RTE indiquée en fin de document (carte T). Ils seront pris en compte pour la préparation des choix. Une synthèse de vos contributions sera présentée lors de la réunion de concertation et rendue publique sur notre site internet.

POURQUOI UNE CONCERTATION ?

Après la concertation préalable du public sur le second parc éolien en mer en zone Centre Manche et son raccordement qui s'est tenue au premier semestre 2022, deux garants ont été nommés par la Commission Nationale du Débat Public, pour veiller à ce que les maîtres d'ouvrage (RTE et l'État) poursuivent l'information et la participation du public.

Le projet de raccordement électrique du parc éolien en mer Centre-Manche 2, mené par RTE, franchit une nouvelle étape qui consiste à préciser la localisation des futures installations électriques au sein de l'aire d'étude.

Celle-ci a été validée en novembre 2022 lors d'une première réunion de concertation menée sous l'égide du préfet du Calvados, en association avec les élus et les représentants des parties prenantes du territoire.

Désormais, il convient de travailler à la définition d'un fuseau de moindre impact (FMI) pour la liaison souterraine et sous-marine mais aussi d'un emplacement de moindre impact (EMI) de la station de conversion à terre.

Les fuseaux et emplacements pour les futures installations électriques seront validés lors d'une réunion de fin de concertation au premier trimestre 2023. Cette dernière sera menée en présence des parties prenantes du Calvados qui examineront les fuseaux et emplacements proposés mais aussi les contributions apportées par le public.

QU'EST-CE QU'UN FUSEAU OU EMPLACEMENT DE MOINDRE IMPACT ?

Pour une liaison électrique, un FMI (fuseau de moindre impact) correspond à une bande de terrain d'une dizaine à plusieurs centaines de mètres de large, dans laquelle sera précisé ultérieurement le tracé précis de la liaison en fonction du résultat des études techniques et environnementales.

Pour une station de conversion, un EMI (emplacement de moindre impact) correspond à un terrain de plusieurs hectares, au sein duquel sera précisée ultérieurement l'emprise de la station.

FMI et EMI sont définis en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement tout en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

Pour ces propositions à l'étude, RTE a tenu compte des aspects suivants :

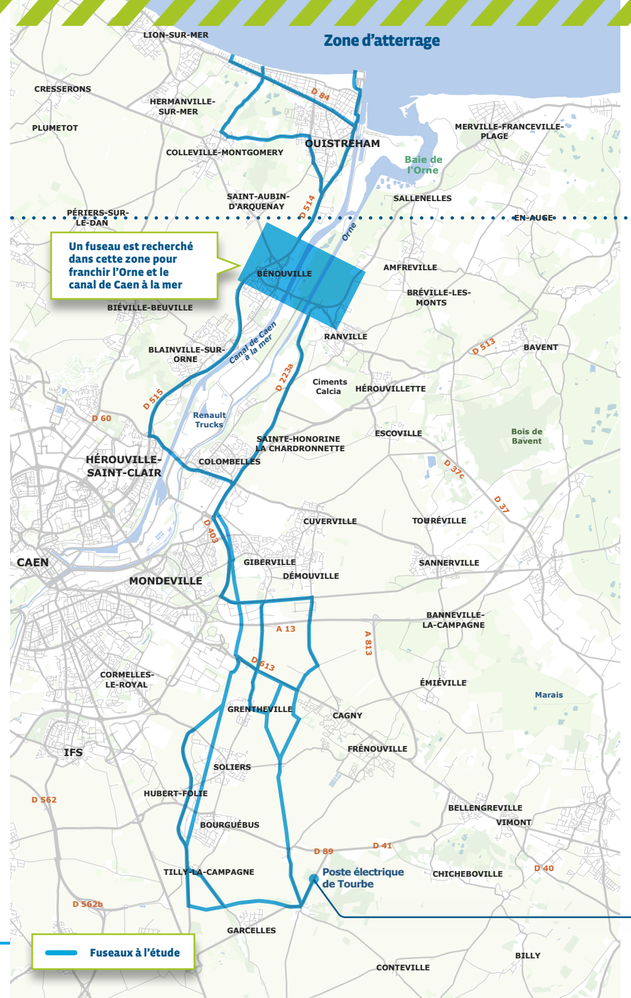

Sur la zone d'atterrage

L'atterrage est le lieu de connexion des câbles sous-marins et souterrains. Le choix de son emplacement doit respecter plusieurs critères comme une zone préférentiellement déjà artificialisée, accessible depuis la mer, d'environ 3 000 m² (espace nécessaire pour l'emprise de l'ouvrage électrique et de la zone de chantier) et à proximité d'une route pour permettre l'implantation de la liaison souterraine.

Sur la partie terrestre

Est recherché, dans la mesure du possible, un fuseau permettant de réduire le linéaire de la liaison électrique tout en prenant en compte les différentes composantes du milieu existant.
La recherche de fuseaux se fait principalement sous voirie, ou en accotement, et vise à éviter dans la mesure du possible les zones urbanisées ; les espaces à intérêt environnemental ; les parcelles agricoles.

Pour la station de conversion terrestre, la recherche d'emplacements de moindre impact prend en compte :
- la proximité avec le poste électrique existant de Tourbe (Bellengreville) auquel elle sera raccordée ;
- l'éloignement des hameaux ;
- une bonne insertion environnementale.

La station de conversion sera raccordée au poste électrique existant de Tourbe, situé à Bellengreville, par une liaison souterraine de quelques centaines de mètres. Un fuseau sera aussi proposé pour ce raccordement en fonction de l'emplacement retenu pour la station de conversion.

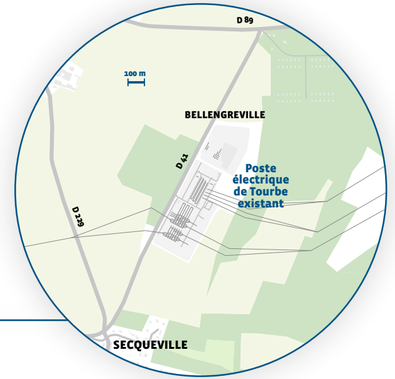

Donnez votre avis, du 28 novembre au 23 décembre 2022, sur les fuseaux et emplacements proposés pour les futures installations du raccordement électrique.

Renvoyez par la Poste cette carte pré-affranchie **avant le 23 décembre 2022 inclus.**

Votre avis sur le projet

Vous êtes (riverains, association, élus…)

RTE vous remercie d'avoir contribué à la concertation sur le projet. Votre avis sera pris en compte pour alimenter le bilan de la concertation et les prochaines étapes du projet.

La date affichée au recto « 06/02/2023 » est une date contractuelle avec la Poste. La carte T avec la contribution est à renvoyer au plus tard le 23 décembre 2022.